



Rapport annuel 2007. Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel.

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

Table des matières.

Portrait	3
Bilan	5
Compte d'exploitation	6
Annexe aux comptes annuels	8
Bases et organisation	8
Membres actifs et rentiers	10
Nature de l'application du but	10
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
Règles techniques/Couverture des risques/ Degré de couverture	12
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	14
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	15
Demandes de l'autorité de surveillance	17
Rapport de l'organe de contrôle	18

Le rapport annuel de la Fondation collective Helvetia Prisma paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Portrait.

L'identification des membres du cadre avec l'entreprise dépend aussi du système de prévoyance en faveur du personnel. Dans la recherche de collaborateurs ou de cadres qualifiés, qui fournissent une contribution considérable au succès de l'entreprise, un bon système de prévoyance en faveur du personnel représente un excellent instrument de recrutement.

Sur mesure et flexible

Créée en 1984, la Fondation collective Helvetia Prisma propose des solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance pour cadres et prévoyance complémentaire. Les solutions de prévoyance de la Fondation sont très flexibles. Ceci permet de coordonner systématiquement avec la prévoyance de base le besoin supplémentaire en prévoyance des collaborateurs du cadre, de réagir rapidement aux conditions environnementales changées et d'adapter les solutions de prévoyance avec souplesse aux nouvelles exigences.

Garanti à coup sûr

La Fondation Helvetia Prisma garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La Fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de l'allongement de l'espérance de vie, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, la Fondation Helvetia Prisma est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute sous-couverture est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la Fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, la Fondation Helvetia Prisma dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et peut s'enorgueillir d'une expérience de plus d'un siècle. Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec professionnalisme

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.



Bilan.

Actifs en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Placements pour les œuvres de prévoyance	52 811 887.22	52 139 943.67
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	7 703 337.05	6 346 464.50
Avoirs auprès de l'Helvetia	45 108 550.17	45 793 479.17
Compte de régularisation actif	6 489 875.40	6 275 870.05
Actifs provenant de contrats d'assurance	375 947 822.00	358 747 154.00
Total des actifs	435 249 584.62	417 162 967.72
Passifs en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Dettes	16 027 541.95	10 168 086.75
Prestations de libre passage et rentes	8 243 851.05	3 670 984.70
Engagements envers l'Helvetia	7 703 337.05	6 346 464.50
Autres dettes	80 353.85	150 637.55
Compte de régularisation passif	24 796 999.74	32 254 662.69
Réserves de contributions de l'employeur	7 659 372.60	6 131 599.75
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	375 947 822.00	358 747 154.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	375 947 822.00	358 747 154.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	10 815 485.18	9 859 147.73
Fonds libres de la Fondation		
Situation en début de période	2 316.80	2 271.35
Intérêt	46.35	45.45
Situation en fin de période	2 363.15	2 316.80
Total des passifs	435 249 584.62	417 162 967.72

Compte d'exploitation.

en CHF	2007	2006
Cotisations et apports ordinaires et autres	48 032 440.60	44 434 091.30
Cotisations salariés + employeurs	45 246 691.65	43 064 309.25
Cotisations de tiers	37 133.80	41 206.40
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	2 748 615.15	1 328 575.65
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	37 274 487.05	33 739 259.45
Apports de libre passage	27 344 116.40	20 298 024.90
Apports de nouveaux contrats	9 930 370.65	13 441 234.55
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	85 306 927.65	78 173 350.75
Prestations réglementaires	-31 886 786.40	-27 193 621.80
Rentes de vieillesse	-3 773 737.05	-3 833 447.00
Rentes de survivants	-374 925.35	-352 022.05
Rentes d'invalidité	-1 328 965.85	-1 397 994.45
Autres prestations réglementaires	-1 880 100.60	-1 784 530.70
Prestations en capital à la retraite	-20 863 165.30	-18 539 801.25
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-3 665 892.25	-1 285 826.35
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-37 077 175.30	-35 497 202.05
Prestations de libre passage en cas de sortie	-18 859 180.50	-12 902 847.20
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-4 425 186.20	-1 615 721.30
Prestations résultant de résiliations de contrats	-13 792 808.60	-20 978 633.55
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-68 963 961.70	-62 690 823.85
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-2 382 387.15	3 594 656.70
Dissolution/Constitution de fonds libres	-907 353.00	2 692 282.80
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-1 475 034.15	902 373.90
Produit de prestations d'assurance	69 668 664.65	60 670 108.45
Prestations d'assurance	67 225 496.55	60 670 108.45
Parts d'excédents résultant des assurances	2 443 168.10	0.00
Charges d'assurance	-83 629 243.45	-79 747 292.05
Primes d'assurance	-46 348 474.15	-44 111 953.90
Apports uniques aux assurances	-37 200 200.30	-35 484 269.95
Cotisations au fonds de garantie	-80 569.00	-151 068.20
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2007	2006
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	278 268.77	324 679.99
Rémunération des fonds libres	-48 521.45	-47 751.35
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-176 499.27	-245 982.54
Charges d'intérêts capital de fondation	-46.35	-45.45
Charges d'intérêts dépôt de primes d'épargne	-463.00	-276.45
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-52 738.70	-30 624.20
Autres produits	19 200.00	18 850.00
Remboursements de frais Helvetia	19 200.00	18 850.00
Frais d'administration	-19 200.00	-18 850.00
Frais d'administration	-19 200.00	-18 850.00
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels.

Bases et organisation

Forme juridique et but

L'Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel (anciennement Patria Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel) est une fondation collective créée par Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie. Le changement de nom de la Fondation Patria Prisma en Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après dénommée Fondation Helvetia Prisma) a été réalisé avec l'inscription au registre du commerce du 07.11.2007.

La Fondation Helvetia Prisma a pour objet la prévoyance professionnelle non obligatoire en faveur des salariés dont l'employeur, respectivement l'entreprise, est membre de la Fondation par une convention d'affiliation, et qui a son domicile, son siège social et le lieu d'exploitation en Suisse. Dans le cadre des dispositions légales, la Fondation peut également prendre des mesures de prévoyance professionnelle en faveur des employeurs ou des indépendants.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre de la prévoyance professionnelle: non enregistré

Fonds de garantie LPP: registre n° C1 NR32

Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	17.12.1984, révisé pour la dernière fois le 15.06.2007
Règlement d'organisation	2004
Règlement de prévoyance	2004
Règlement de liquidation partielle	remis le 18.01.2008

Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Organe de contrôle	KPMG SA, Zurich
Expert en prévoyance professionnelle	Helvetia Consulta Société de Conseils en matière de Prévoyance, Bâle
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales

Organe de gestion/droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux. Jusqu'en septembre 2006, l'Helvetia s'appelait Patria Société suisse d'assurances sur la vie.

■ **Membres du Conseil de fondation**

Donald Desax	Président
Philipp Ammann	Membre
Rosmarie Champion	Membre
Thomas Klaiber	Membre
Otto Kreienbühl	Membre

■ **Autres personnes autorisées à signer**

René Eggimann
Angela Godoy
Martin Müller

Employeurs affiliés

	31.12.2007	31.12.2006
	Nombre	Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	906	880
Entrées/Sorties	-12	26
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	894	906

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs

	31.12.2007 Nombre	31.12.2006 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	4 217	4 734
Variations par rapport à l'année précédente	-64	-517
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	4 153	4 217

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2007 Nombre	Evolution Nombre	31.12.2006 Nombre
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	372	-1	373
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	3	0	3
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	86	-7	93
Bénéficiaires d'une rente pour enfants d'invalides	1	0	1
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	31	0	31
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	5	-1	6
Total	498	-9	507

Nature de l'application du but

Le but de la fondation est atteint lorsque des employeurs s'affilient à la fondation par le biais de contrats d'affiliation. Avec la conclusion d'un contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance est fondée.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004. Les dispositions suivantes de Swiss GAAP RPC 26 n'ont pas encore pu être mises en œuvre pour des raisons liées à l'informatique:

- répartition des cotisations et apports entre salariés et employeurs,
- présentation séparée des versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces, des apports uniques et des sommes de rachat.

Principes comptables et d'évaluation

■ Principes comptables

Le rapport annuel se compose du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Il tient compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

■ Principes d'évaluation

Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
----------	--

Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
----------------------------------	-----------------

Règles techniques/Couverture des risques/Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 21.12.2007, conclu avec l'Helvetia.

Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 375 947 822 (année précédente: CHF 358 747 154) et comprennent les avoirs de vieillesse, administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

en CHF	2007	2006
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	358 747 154.00	337 007 358.00
Cotisations d'épargne des salariés/des employeurs	35 218 044.05	32 843 701.55
Primes d'épargne AI	246 610.70	110 424.30
Apports de libre passage	33 451 334.20	35 283 024.50
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-29 014 301.60	-32 449 605.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-4 425 186.20	-1 615 721.30
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-25 919 504.95	-19 825 627.60
Rémunération du capital d'épargne	7 643 671.80	7 393 599.55
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	375 947 822.00	358 747 154.00
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP surobligatoire	2.25%	2.25%

Les chiffres ne peuvent pas toujours être coordonnés avec le compte d'exploitation, car ce dernier comprend d'autres composantes que les avoirs de vieillesse.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation fournit uniquement des prestations pour le domaine surobligatoire.

Développement du capital de couverture pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. La réserve mathématique non portée au bilan pour les rentiers s'élève à CHF 74 000 000 (exercice précédent: CHF 78 530 000).

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en prévoyance professionnelle atteste dans son rapport du 20.02.2008 que la Fondation est en mesure au 31.12.2007 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision technique ne doit être constituée.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la Fondation Helvetia Prisma.

Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Toutes les prestations de prévoyance réglementaires de la Fondation Helvetia Prisma sont entièrement réassurées auprès de l'Helvetia (modèle dit d'assurance complète). La Fondation transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la Fondation Helvetia Prisma sont, à tout moment, intégralement couvertes. La Fondation ne peut donc pas afficher de sous-couverture.

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006–2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia, du 22.08.2006
- Directives d'application – règlement de placement et compétences financières pour le marché Suisse (Helvetia et Patria), du 03.04.2002

Explications du résultat net des placements

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la Fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

■ Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élèvent à CHF 7 703 337.05 (année précédente: CHF 6 346 464.50) et constituent des avoirs de prime.

■ Réserve de contributions de l'employeur

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Réserve de contributions de l'employeur au 01.01.	6 131 599.75	7 003 349.45
Apports	2 748 615.15	1 328 575.65
Apports de nouveaux contrats	147 416.10	657 306.15
Utilisation pour le paiement des primes	-1 141 001.55	-751 729.25
Utilisation pour des primes uniques	-132 576.80	-1 671 374.50
Prestations résultant de résiliations de contrats	-147 418.75	-465 151.95
Intérêt	52 738.70	30 624.20
Réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	7 659 372.60	6 131 599.75

Les réserves de contributions de l'employeur ont été en majorité rémunérées au taux de 0.5% jusqu'au 31.08.2007 et de 1.5% à partir du 01.09.2007 (année précédente: 0.5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Avoirs en compte courant	8 246 214.20	3 673 301.50
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	80 353.85	150 637.55
Dépôts d'excédents	9 190 993.60	8 297 162.30
Réserves de contributions de l'employeur	7 659 372.60	6 131 599.75
Autres fonds libres des œuvres de prévoyance	1 624 491.58	1 561 985.43
Primes provisionnelles	1 914 765.14	2 264 530.38
Apports uniques en suspens des assurés	16 392 359.20	23 714 262.26
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	45 108 550.17	45 793 479.17

Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Prestations payées d'avance	6 489 875.40	6 275 870.05
Total du compte de régularisation actif	6 489 875.40	6 275 870.05

Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Primes dues	7 703 337.05	6 346 464.50
Total des engagements envers l'Helvetia	7 703 337.05	6 346 464.50

Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Prestations payées d'avance	6 489 875.40	6 275 870.05
Primes perçues d'avance	1 914 765.14	2 264 530.38
Apports uniques en suspens	16 392 359.20	23 714 262.26
Total du compte de régularisation passif	24 796 999.74	32 254 662.69

Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2007	31.12.2006
Excédents individuels	8 068 233.40	7 100 566.45
Excédents collectifs	1 066 733.30	1 141 031.95
Fonds libres	1 680 518.48	1 617 549.33
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	10 815 485.18	9 859 147.73

Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2007	2006
Prime de risque	8 184 149.10	8 211 827.55
Prime de frais	2 946 281.00	3 015 218.40
Prime d'épargne	35 218 044.05	32 884 907.95
Apports uniques	37 200 200.30	35 484 269.95
Cotisation au fonds de garantie	80 569.00	151 068.20
Total des charges d'assurance	83 629 243.45	79 747 292.05

Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la Fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération des avoirs de vieillesse.

Explications relatives aux autres produits

en CHF	2007	2006
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	12 400.00	15 150.00
Autres remboursements de frais	6 800.00	3 700.00
Total autres produits	19 200.00	18 850.00

Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2007	2006
Frais de rappel	12 400.00	15 150.00
Autres frais	6 800.00	3 700.00
Total des frais d'administration	19 200.00	18 850.00

Demandes de l'autorité de surveillance

Parts d'excédents résultant des assurances

Dans un courrier du 21.12.2007, l'Office fédéral des assurances sociales a invité toutes les institutions de prévoyance soumises à sa surveillance à rendre compte, dans l'annexe aux comptes annuels, du montant de la participation aux excédents résultant des contrats d'assurance et de leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Des parts d'excédents résultant des assurances ont été distribuées à hauteur de CHF 2 443 168.10 pendant l'année sous revue.

Les excédents ont été utilisés comme suit:

■ Accumulation individuelle:	CHF	2 310 404.35
■ Accumulation collective:	CHF	72 109.85
■ Bonification sur le compte d'encaissement:	CHF	60 653.90

Bâle, 12 juin 2008

Helvetia Prisma
Fondation collective de prévoyance du personnel

Donald Desax
Président du Conseil de fondation

Rosmarie Champion
Membre du Conseil de fondation



KPMG SA
Audit

Badenerstrasse 172
CH-8004 Zurich

Case postale
CH-8026 Zurich

Téléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements de Helvetia Prisma Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Ronald Schnurrenberger

Stefan Inderbinen

Zurich, 16 avril 2008

Annexe(s) :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

Helvetia Prisma
Fondation collective de prévoyance du personnel
St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

